

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Procès-verbal de la séance précédente

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/09/2017

Réuni le : 10/10/2017

Sous la présidence de : Valerie Creton

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance précédente.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Procès-verbal du conseil d'administration du jeudi 06 juillet 2017.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Creton

Prénom : Valerie

Signé le: 25/10/2017 14:58:57

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 12
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/09/2017
Réuni le : 10/10/2017
Sous la présidence de : Valerie Creton
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte à l'unanimité l'ordre du jour modifié.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Suppression :

II) Affaires pédagogiques
e. Séjour en Allemagne

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Creton

Prénom : Valerie

Signé le: 25/10/2017 14:58:59

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 8-1

Annule et remplace l'acte n° 8 - 2017-2018

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/09/2017

Réuni le : 10/10/2017

Sous la présidence de : Valerie Creton

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention opérationnelle relative au dispositif "Aux arts, collégiens" pour l'année scolaire 2017-2018.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Creton

Prénom : Valerie

Signé le: 09/11/2017 13:14:29

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Aux arts, collégiens : participation des familles

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/09/2017
Réuni le : 10/10/2017
Sous la présidence de : Valerie Creton
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur le montant demandé aux familles pour l'opération Aux arts, collégiens.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Les élèves de 4ème vont assister à 3 spectacles au cours de l'année 2017-2018. Le coût annuel revient à 15 € par élève, dont 6 € financés par le Département de la Mayenne et 4 € par le collège.
La participation restant à la charge des familles est de 5 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/09/2017

Réuni le : 10/10/2017

Sous la présidence de : Valerie Creton

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Val Thorens , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

La participation demandée aux familles des élèves de 6ème et de 5ème, pour le séjour pédagogique à Val Thorens, du 03 au 09 décembre 2017, est de 400 € par élève.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Creton

Prénom : Valerie

Signé le: 25/10/2017 14:59:02

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 10-1

Annule et remplace l'acte n° 10 - 2017-2018

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 28/09/2017

Réuni le : 10/10/2017

Sous la présidence de : Valerie Creton

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2017

Numéro de la DBM : 9

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

autorise le prélèvement sur fond de roulement de 6 729,28 € :

-> 6 170,28 € pour le financement du séjour pédagogique à Val Thorens (73)

-> 559 € pour le financement de la sortie pédagogique aux grottes de Saulges (53)

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Creton

Prénom : Valerie

Signé le: 09/11/2017 13:14:03

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Concession de logement

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 7
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration
Convoqué le : 28/09/2017
Réuni le : 10/10/2017
Sous la présidence de : Valerie Creton
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'occupation des logements de fonction pour 2017-2018.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

- Logement personnel de direction : Mme Oillac, Principale Adjointe, logée par nécessité de service.
- Logement gestionnaire : vacant. Une demande de travaux sera déposée dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).
- Logement accueil : un enseignant, tarif de la nuitée : 10,50 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Creton

Prénom : Valerie

Signé le: 25/10/2017 14:58:46